

Veröffentlicht am 7. September 2015

### **3. Nationales Fachforum Jugendmedienschutz**

Bern, 7.9.2015 - Rede von Bundesrat Alain Berset anlässlich der Eröffnung des 3. Nationalen Fachforums Jugendmedienschutz – Es gilt das gesprochene Wort.

«Always on» oder «immer und überall online», so lautet das Leitmotiv des Forums. Was vor einigen Jahren noch unwahrscheinlich schien, wird heute Realität. Die rasante Entwicklung geht einher mit grossen Herausforderungen, nicht zuletzt für Eltern und alle, die in der Bildung tätig sind.

Es stellt sich die Frage: Wie können wir die Kinder und Jugendlichen auf ihrer digitalen Entdeckungsreise begleiten und sie gleichzeitig möglichst gut vor den Gefahren schützen?

Das soll an den Vorträgen und Workshops analysiert und diskutiert werden. Die heutige Tagung bildet den Abschluss des fünfjährigen Impuls-Programms „Jugend und Medien“. Das bedeutet jedoch nicht, dass die Arbeiten abgeschlossen sind - im Gegenteil: Das Programm war eine erste Etappe der nationalen Zusammenarbeit.

Man hat heute in der Schweiz nahezu überall und jederzeit Internetzugang. Praktisch alle Familien verfügen über ein Handy, einen Fernseher und einen Computer mit Internetanschluss. Sie gehören zur Grundausrüstung der Haushalte, so dass die Kinder heute immer früher damit konfrontiert sind.

Wie nutzen sie diese Instrumente? Die Resultate der letzten JAMES-Studie (Jugend, Aktivitäten, Medien - Erhebung Schweiz) und der deutschen KIM-Studie (Kinder und Medien. Computer und Internet) sind eindrücklich:

- 40 Prozent der 6 bis 13-jährigen surfen jeden oder fast jeden Tag im Netz
- 98 Prozent der 12 bis 19-Jährigen haben ein Handy, 97 Prozent davon ein Smartphone
- 99 Prozent der Jugendlichen ab zwölf haben zu Hause Internetzugang und 94 Prozent nutzen ihn täglich oder mehrmals pro Woche

Die Erfahrungen, welche die Kinder und Jugendlichen mit den Medien machen, sind, alles in allem, eher positiv als negativ. Die Nutzung der Medien ist für die Heranwachsenden in erster Linie eine Möglichkeit, Kompetenzen zu

entwickeln. 81 Prozent der Jugendlichen schützen Ihre Privatsphäre in sozialen Netzwerken. Und die meisten Schulen fördern heute die Nutzung der neuen Technologien für die Vermittlung von Grundfertigkeiten.

Aber bekanntlich gibt es auch beträchtliche Risiken. Und mit denen müssen wir alle uns intensiv beschäftigen. Zivilgesellschaft und Politik sind aufgerufen, ihre Verantwortung wahrzunehmen.

Denn die Gefahren, die im Internet lauern, sind real. Man denke nur an problematische Inhalte wie Gewaltdarstellungen, Pornografie, rassistische Äusserungen, oder etwa Falschinformationen über Magersucht und Drogen. Aber auch die Kommunikation ist potentiell gefährlich: Das Spektrum reicht von Cybermobbing über die Verbreitung erotischer Fotos oder Videos an Dritte bis hin zur Kontaktaufnahme durch Erwachsener mit sexuellen Absichten.

Face à ces dangers, il faut réagir de manière appropriée. Ici, les trois mots clés sont : éducation, formation mais aussi réglementation.

C'est la raison pour laquelle la Confédération, les cantons et les principaux acteurs de la protection de la jeunesse face aux médias ont posé les bases d'une collaboration nationale. Le 13 mai, le Conseil fédéral a décidé que le développement de compétences médiatiques doit être au cœur de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Les nouvelles technologies doivent être utilisées de manière appropriée. Appropriée à l'âge de l'utilisateur et à la situation.

Beaucoup d'enfants et de jeunes possèdent de vastes compétences techniques. Il n'empêche qu'ils ont besoin d'adultes pour les accompagner dans leur découverte du monde numérique.

Notre objectif doit être de les aider. De leur apprendre :

- à développer leur sens critique,
- à se protéger contre les risques,
- à avoir une attitude respectueuse dans leurs échanges électroniques avec les autres.

Parents, enseignants, travailleurs sociaux, pédagogues spécialisés et personnes ayant une fonction éducative : tous sont appelés à assumer un rôle actif auprès des enfants et des jeunes. Et pour ce faire, ils doivent disposer des instruments nécessaires.

Les défis majeurs sont :

- la coordination entre les différents niveaux politiques et les acteurs locaux;

- l'adaptation systématique de l'offre à l'environnement - l'école, la famille, le milieu extrascolaire et les pairs pour la prévention;
- la possibilité d'atteindre les personnes vulnérables et influençables.

Pour contribuer à relever ces défis, le Conseil fédéral prévoit de mettre en œuvre des mesures d'ordre réglementaire et éducatif. Il entend exploiter toute sa marge de manœuvre dans ce sens et favoriser la collaboration sur le plan national.

Les cantons ont pour leur part un rôle central à jouer. Ce sont eux qui réalisent une grande partie des mesures de sensibilisation au niveau des familles, de l'école et des structures extrascolaires.

La protection des enfants et des jeunes dans le domaine des médias numériques appelle des mesures de réglementation et d'autorégulation. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre responsabilisation et réglementation. Le Conseil fédéral attache une grande importance à la protection des enfants et des jeunes face aux risques liés à l'utilisation des médias numériques.

Pour le volet réglementaire, plusieurs mesures d'amélioration sont en cours, telle que l'obligation légale de conseil sur les mesures techniques (p. ex. logiciels de filtrage) pour tous les fournisseurs de services de télécommunication dans la cadre de la révision de la loi sur les télécommunications.

La Confédération va également étudier l'opportunité de créer une base légale pour la coréglementation dans les domaines des films et des jeux vidéo. Il s'agirait notamment d'inscrire dans la loi une classification et une signalisation par âge pour les films et les jeux vidéo, en se basant sur les normes existantes (PEGI, commission nationale du film et de la protection des mineurs, etc.). Des propositions concrètes seront présentées d'ici à l'été 2016.

Sur le plan légal, les cantons ont la compétence de réglementer le domaine du cinéma, des films et des jeux vidéo ainsi que la protection des données. Ils ont également la possibilité de prendre des mesures sur le plan pénal, notamment dans les cas de pédopornographie.

La branche des médias est aussi un acteur important dans ce domaine. Il existe déjà des responsables de la protection de la jeunesse dans plusieurs entreprises.

Celles-ci ont édicté des codes de conduite et des directives d'autorégulation visant à protéger la jeunesse. Mais les mesures volontaires ont leurs limites et l'inscription de ces recommandations dans la loi permettrait de leur donner force obligatoire.

A l'occasion de cette manifestation de clôture du programme *Jeunes et médias*, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à son

succès, les partenaires du programme, les membres du comité de pilotage et l'OFAS.

Je vous souhaite enfin à tous une excellente journée de conférence. Qu'elle soit aussi riche en enseignements scientifiques qu'en échanges d'expériences et en contacts professionnels.